

PRÉSENTATION

Le SIRP du Coutach propose 3 types de prestations périscolaires aux familles des élèves scolarisés dans les écoles Alice Brun (maternelle) et Jean Auzilhon (élémentaire).

- **Les ALP (Accueils de Loisirs Périscolaires)** les matins, midis et soirs) les lundi, mardi, jeudi et vendredi où plusieurs activités sont proposées aux enfants. L'Accueil de Loisirs Périscolaire permet aux enfants de faire l'apprentissage de la vie sociale en collectivité, au travers des règles de vie commune, du jeu et du plaisir partagé. Afin de respecter au mieux les rythmes et besoins des enfants un projet pédagogique est élaboré en équipe pour l'accueil des enfants de 3 à 11 ans.

ALP	Matin	Midi	Soir 1	Soir 2
ALP Maternelle	7h30-8h35	11h50-13h35	16h20-17h30	17h30-18h30
ALP Élémentaire	7h30-8h45	12h-13h45	16h30-17h30	

- **La restauration périscolaire (cantine) :** les repas sont cuisinés sur place ; locaux et bio (labellisation Ecocert 3 Carottes) et les menus de saison sont suivis par une diététicienne en respectant l'équilibre alimentaire.

Le SIRP propose également des repas de substitution sans porc et/ou végétarien. Les enfants ne sont pas autorisés à manger un repas fourni par les parents dans l'enceinte du groupe scolaire, à l'exception des élèves bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé).



L'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) du SIRP du Coutach est agréé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports (SDJES) du Gard avec un avis favorable de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Gard. Le SIRP du Coutach est également cosignataire, avec la CAF du Gard et plusieurs partenaires, d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de 5 ans qui vise à assurer une cohérence éducative entre tous les acteurs du territoire.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS / DE RÉSERVATIONS / D'ANNULATION / DE REMBOURSEMENT

Il est nécessaire d'inscrire votre enfant à la prestation souhaitée puis de réserver les jours et horaires concernés. **Le règlement se fait à la réservation.** Ces demandes s'effectuent depuis l'espace famille accessible en ligne : <https://espacefamille.aiga.fr/11696487>.

Les délais de réservations sont les suivants :



- **Le lundi avant 12h pour les jeudis et vendredis suivants.**
- **Le jeudi avant 12h pour les lundis et mardis suivants.**

En cas de non-respect des délais, en cas d'urgence, ou en cas de présence d'un enfant non-inscrit, une tarification exceptionnelle sera appliquée (voir ci-dessous).

En cas d'impayés, l'accès à l'espace famille sera bloqué jusqu'à régularisation des montants dus.

En cas d'absence, la famille doit prévenir le SIRP dès le premier jour d'absence par courriel à periscolaire@sirp-coutach.fr ou par la messagerie de l'espace famille.



- **En cas d'absence de l'enfant pour maladie:** les repas sont annulés à partir du 2^{ème} jour d'absence. Seul le repas du premier jour d'absence sera facturé. Les repas suivants seront remboursés sur présentation d'une **attestation sur l'honneur à transmettre dès le 1^{er} jour d'absence.**
- **En cas d'absence de l'enseignant:** il ne sera pas opéré de remise pour le 1^{er} repas non pris ainsi que pour les ALP. Pour les jours suivants, vous devez informer le SIRP dès le 1^{er} jour d'absence avant 18h.
- **En cas d'APC de l'enfant :** Il appartient aux familles de nous informer si l'enfant est en APC sur un temps périscolaire. Ce temps-là ne sera alors pas facturé.

Les réservations annulées dans les délais ou remboursées sont re-créditées dans l'espace famille.

Chaque année, l'approbation et la signature du règlement (par les parents) et de la charte du savoir-vivre et du respect mutuel (par l'enfant) sont obligatoires. En cas de problème de comportement durant les temps périscolaires, l'enfant peut être sanctionné. Pour les comportements les plus graves, les parents seront informés ; l'enfant sera averti et pourra être exclu temporairement des activités périscolaires au second avertissement.

TARIFICATIONS 2025-2026

Une tarification sociale (en fonction du quotient familial CAF) a été établie.

Les tarifs sont différents selon si vous résidez sur une des communes membres du SIRP ou sur une commune extérieure.

Quotient Familial	FAMILLES DU SIRP						FAMILLES HORS SIRP					
	Tranche 1 0 à 500	Tranche 2 501 à 700	Tranche 3 701 à 1000	Tranche 4 1001 à 1300	Tranche 5 1301 à 1500	Tranche 6 1501 et plus	Tranche 1 0 à 500	Tranche 2 501 à 700	Tranche 3 701 à 1000	Tranche 4 1001 à 1300	Tranche 5 1301 à 1500	Tranche 6 1501 et plus
ALP matin 7h30 à 8h35 (maternelle) 7h30 à 8h45 (élémentaire)	0,90 €	1 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	2,90 €	3,10 €	3,30 €	3,50 €	3,70 €	3,90 €
Repas dont accueil périscolaire 11h50 à 13h35 (maternelle) 12h-13h45 (élémentaire)	4,65 €	4,95 €	5,25 €	5,55 €	5,85 €	6,15 €	8,95 €	9,35 €	9,75 €	10,15 €	10,55 €	10,95 €
ALP soir 1 16h20 à 17h30 (maternelle) 16h30 à 17h30 (élémentaire)	0,90 €	1 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	2,90 €	3,10 €	3,30 €	3,50 €	3,70 €	3,90 €
ALP soir 2 17h30 à 18h30	0,90 €	1 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	2,90 €	3,10 €	3,30 €	3,50 €	3,70 €	3,90 €

TARIFS ACCUEILS EXCEPTIONNELS		
	FAMILLES DU SIRP	FAMILLES HORS SIRP
ALP matin	3,50 €	5,50 €
Repas	12,25 €	17,25 €
ALP soir 1	3,50 €	5,50 €
ALP soir 2	3,50 €	5,50 €